

## Modalités de demande de l'aide

1. Vérification de l'éligibilité de votre projet.
2. Retrait du formulaire de demande.
3. Dépôt du formulaire complété accompagné des pièces justificatives dans les 3 mois de l'immatriculation de l'établissement au répertoire SIRENE.



**SECRETARIAT DES ELUS  
MAIRIE DE LA MURE  
04 76 81 50 68**

4. La notification d'attribution de l'aide vous sera communiquée sous un délai de 3 mois.

**Aide à l'implantation  
d'entreprises  
commerciales ou  
artisanales avec vitrine**

**Renseignements  
auprès du  
Secrétariat des Elus :  
04.76.81.50.68**



**VILLAGES ÉTAPES**  
FAITES UNE PAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

**Aide à  
l'implantation  
d'entreprises  
commerciales  
ou artisanales  
avec vitrine**



Une aide financière sur le loyer pendant 12 ou 18 mois en soutien au démarrage de votre activité commerciale ou artisanale



En vue de sauvegarder le commerce de proximité, de préserver la diversité de l'activité commerciale et afin d'encourager l'implantation de nouveaux commerces dans le coeur de ville, la municipalité de La Mure instaure une nouvelle aide à l'implantation pour les entreprises commerciales ou artisanales avec vitrine :

## 2 dispositifs :

- dispositif simple :  
⇒ aide pendant 12 mois.
- dispositif renforcé "La vieille ville" :  
⇒ aide pendant 18 mois.

## Les conditions :

- Etre une entreprise commerciale ou artisanale inscrite au répertoire national des entreprises.
- Etre à jour des obligations fiscales ainsi que des cotisations sociales et fiscales.
- S'implanter ou s'agrandir dans un local avec vitrine situé dans le périmètre défini dans le règlement d'attribution de l'aide.
- Exercer une activité permanente (au moins 10 mois dans l'année).
- Etre locataire et bénéficiaire d'un bail commercial signé à compter du 01/05/2019 ou acquérir à titre personnel les murs du local à compter du 01/05/2019.
- Avoir pour clientèle principale les particuliers.
- Réaliser des investissements à hauteur de 10 000 € HT avec recours à un établissement bancaire pour son financement.
- Avoir obtenu les autorisations d'urbanisme correspondant au projet.

## Le montant de l'aide :

Durée du dispositif	du 1er au 6ème mois	du 7ème au 12ème mois	du 13ème mois au 18ème mois
Dispositif renforcé : « La Vieille Ville » pour les rues suivantes : Rue Magdeleine Grande Rue Rue Calemard Rue Murette	50% du loyer aide plafonnée à 350 €	25% du loyer aide plafonnée à 175 €	
Dispositif simple : Autres rues	50% du loyer aide plafonnée à 350 €	25% du loyer aide plafonnée à 175 €	—